



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **première réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2012-2013, tenue le jeudi 7 juin 2012 à 12 h 30 en la salle DS-R510 du Pavillon J.-A.-DeSève.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la 4^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 7 mars 2012
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la 5^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 26 avril 2012
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la 6^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 16 mai 2012
4. Rectorat et direction de l'UQAM
5. Suivi sur la grève étudiante et la loi 78
6. Informations
7. Divers

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	
	Danse	
	École de design	Louis-Charles Lasnier Céline Poisson
	Études littéraires	Sylvain Brehm Geneviève Lafrance Alexis Lussier
	Histoire de l'art	Peggy Davis Ève Lamoureux
	Musique	Pierre Jasmin
Communication	École supérieure de théâtre	Nancy Bussièrès
	Comm. sociale et publique	Nathalie Lafranchise Charles Perraton
	École de langues	Marie-Cécile Guillot Heather Newell
	École des médias	André Breton André Mondoux
Science politique et droit	Science politique	
	Science juridique	Martin Gallié Gaël Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine David Dewez
	Informatique	Jean Privat Timothy Walsch
	Kinanthropologie	
	Mathématiques	Claude Pichet
	Sciences biologiques	Wanda Smoragiewicz
	Sciences de la terre et de l'atm.	
Sciences de l'éducation	Didactique des langues	Philippa Bell
	Éduc. et form. spécialisées	Marie-Louise Lefebvre
	Éducation et pédagogie	Thomas Berryman André Lemieux
		Pascal Ndinga

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance Management et tech. Marketing Organisation et ress. hum.	Éric Weiss-Altaner Inès Gargouri Harold Boeck Frédéric Gilbert Francisco Villanueva Guy Villeneuve
	Sciences comptables Sc. économiques Stratégie, resp. sociale et environnementale	
Sc. humaines	Géographie Histoire Linguistique Philosophie	Yves Baudoin Thomas Leu Christian St-Germain Robert Serge André Achim Ghassan El-Baalbaki Maryvonne Merri Marie-Hélène Verroneau
	Psychologie	François Gauthier Dominic Beaulieu-Prévost Natacha Godbout Julie Lavigne
	Sciences des religions Sexologie	Elsa Galerand Louis Gaudreau
	Sociologie Travail social	

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente 1 ^{er} vice-président 2 ^e vice-président 3 ^e vice-président Secrétaire Trésorier	Michèle Nevert Michel Laporte Louis Martin Jean-Marie Lafortune Pierre Lebuis Mario Houde

Représentantes, représentants de faculté

Arts Communication Science politique et droit Sciences Sciences de l'éducation Sciences de la gestion Sciences humaines	Dominic Hardy Rémi Bachand Claude Braun
---	---

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Design Histoire de l'art	Sylvain Allard Barbara Clausen Thérèse St-Gelais Jean-Philippe Uzel
Communication	École de langues Médias	Ayarid Guillén Jessica Payeras-Robles Dany Beaupré
Science politique et droit	Sciences juridiques Science politique	Lucie Lemonde Dan O'Meara
Sciences	Mathématiques	Caroline Lajoie

Sc. de l'éducation	Didactique des langues	Marc Giguère
Sc. de la gestion	Sciences comptables	Guy Cucumel Robert Robillard
Sciences humaines	Géographie Philosophie Sociologie	Stéphane Bernard Vincent Guillin Élizabeth Abergel Jean-François Filion Magali Uhl

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Gaël Gidrol-Mistral, appuyée par François Gauthier, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyée par François Gauthier, l'ordre du jour est adopté sans modification.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la 4^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 7 mars 2012

Sur proposition d'André Achim, appuyée par André Breton, le procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 7 mars 2012 est adopté sans modification.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 5^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 26 avril 2012

Sur proposition d'André Mondoux, appuyée par Livain Breau, le procès-verbal de la cinquième réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 26 avril 2012 est adopté sans modification.

3.3 Adoption du procès-verbal de la 6^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 16 mai 2012

Sur proposition de Pierre Jasmin, appuyée par André Mondoux, le procès-verbal de la sixième réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 16 mai 2012 est adopté sans modification.

4. Rectorat et direction de l'UQAM

La présidente signale qu'au moment où ce point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil syndical, nous ne connaissions pas encore la décision de Claude Corbo de ne pas renouveler son mandat comme recteur. Comme ce dernier a accompagné sa décision d'un bilan positif de son mandat, le Comité exécutif a décidé de présenter son propre bilan de ce mandat compte tenu des divergences qui nous ont opposés au recteur tout au long de son mandat qui se prolongera jusqu'au 6 janvier 2013.

La présidente fait lecture d'un texte qui se trouve en annexe du procès-verbal.

12CS636 NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU RECTEUR

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU les résolutions adoptées par le Conseil syndical et l'Assemblée générale du SPUQ blâmant à maintes reprises la direction de l'UQAM pour sa gestion déficiente de nombreux dossiers académiques et politiques et demandant, explicitement dans certains cas, la démission du recteur Claude Corbo;

ATTENDU la décision du recteur de ne pas solliciter de renouvellement de mandat;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL:

PRENNE ACTE de la décision du recteur Claude Corbo de ne pas solliciter de renouvellement de mandat;

DÉPLORE la vision essentiellement gestionnaire de l'université défendue par le recteur, donnant priorité aux impératifs budgétaires au détriment des orientations académiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12CS637 GESTION ARBITRAIRE DE DOSSIERS PAR LE VICE-RECTEUR À LA VIE ACADÉMIQUE

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU les demandes répétées du SPUQ pour obtenir les données sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants aux études de cycles supérieurs en vue du calcul de la moyenne cible;

ATTENDU les refus opposés par le vice-recteur à la Vie académique aux demandes de prolongation des périodes de consultation;

ATTENDU les tentatives répétées du vice-recteur de passer outre au fonctionnement démocratique des instances (dépôt en séance de propositions, organisation de rencontres avec certains groupes de commissaires);

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL:

BLÂME le vice-recteur à la Vie académique, Robert Proulx, pour le mode de fonctionnement arbitraire auquel il a recours.

Le vote est demandé
5 abstentions
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12CS638 COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION EN VUE DE LA DÉSIGNATION DE LA RECTRICE, DU RECTEUR

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la décision du recteur Claude Corbo de ne pas solliciter de renouvellement de mandat;

ATTENDU le règlement des procédures de désignation (Règlement n° 3 de l'UQAM) qui prévoit que le comité de sélection de la rectrice, du recteur est composé de cinq membres dont la présidente du Conseil d'administration, qui préside le comité, deux membres nommés par le Conseil d'administration et deux membres nommés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec;

ATTENDU l'importance du corps professoral, au plan des personnes et des groupes institutionnellement reconnus, dans le processus de consultation;

ATTENDU les pratiques antérieures lors de la mise en place à l'UQAM de la procédure de désignation de la rectrice, du recteur;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL:

EXIGE que le Conseil d'administration désigne au moins une professeure, un professeur à titre de membre du comité de sélection de la rectrice, du recteur;

DEMANDE que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec désigne au moins une professeure, un professeur à titre de membre du comité de sélection de la rectrice, du recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi sur la grève étudiante et la loi 78

Le 3^e vice-président, Jean-Marie Lafortune, présente quelques éléments de la situation actuelle concernant la grève étudiante.

Les associations étudiantes sont actuellement en phase de réorganisation au plan du renouvellement des exécutifs des différentes associations locales.

Diverses activités sont prévues par les associations au cours des prochaines semaines pour assurer une certaine visibilité aux revendications étudiantes. Les associations prévoient toutefois une intensification des moyens d'action pour empêcher la reprise des cours en août.

Cinquante-six (56) professeures, professeurs ont déjà fait un don personnel en soutien aux associations étudiantes facultaires.

Sur le plan de la loi 78, plusieurs activités ont toujours cours dans le mouvement étudiant, dans les associations syndicales et dans la société civile et la population en général pour dénoncer la loi. La requête en demande de nullité a été présentée au nom de plusieurs associations étudiantes, syndicales et communautaires dont le SPUQ, le SGPUM et la FQPPU.

Le SPUQ et le SGPUM ont publié aujourd'hui, dans le journal *Metro* et dans *La Presse*, une annonce dénonçant cette loi : « Pour la liberté académique/Contre la répression politique ».

On peut aussi signaler que toutes les arrestations faites jusqu'à maintenant dans le cadre des manifestations l'ont toujours été en rapport avec des règlements municipaux et non en vertu de la loi 78.

Jean-Philippe Uzel, membre professoral de la Commission des études, présente ce qui s'est récemment passé dans cette instance concernant la validation de la session. Lors de la réunion spéciale du 23 mai, le projet de résolution, déposé en séance, a fait l'objet d'une motion de dépôt. Cette résolution prévoyait une reprise des cours le 20 août 2012.

En prévision de la réunion régulière du 5 juin, un nouveau projet de résolution a été envoyé aux commissaires le vendredi 1^{er} juin; deux pistes étaient présentées : une reprise au 13 août ou une au 20 août. Des échanges entre les professeures, professeurs et les étudiantes, étudiants ont eu lieu avant la réunion du 5 juin; la réunion de concertation avec le SPUQ a permis de préciser les amendements à apporter à la résolution.

Au moment de la réunion, une modification de l'ordre du jour a été proposée pour dénoncer la loi 78, modification que le recteur a voulu refuser dans un premier temps, mais a fini par accepter. Une résolution dénonçant la loi 78, qui reprend essentiellement les éléments de la résolution adoptée par l'Assemblée générale du SPUQ le 22 mai 2012 et reprise par l'intersyndicale, a été adoptée à la majorité par la Commission des études (13 pour, 4 contre, 2 abstentions).

Par la suite, une proposition concernant la validation de la session d'hiver a été présentée et discutée notamment pour modifier la date de reprise de la session, pour associer la reprise des cours à la fin du conflit étudiant selon la décision des associations étudiantes et pour que les modalités de reprise fassent l'objet de discussions avec les organisations syndicales. Cette résolution a été adoptée à la majorité (16 pour, 1 contre, 4 abstentions).

À la suite de cette présentation, l'assemblée se constitue en séance plénière pour échanger sur les tenants et aboutissants de la suspension actuelle des cours où il y avait grève et de leur reprise éventuelle à la fin de l'été, sous réserve de la fin de la grève. Plusieurs aspects sont alors mentionnés, notamment au plan des conditions de travail qui prévaudront à l'automne et en ce qui concerne les effets de la loi 78.

À la fin de la séance plénière, le 1^{er} vice-président, Michel Laporte, signale que le Comité exécutif va poursuivre la réflexion sur la base des idées exprimées dans le cadre du Conseil syndical afin de dégager des pistes en ce qui concerne les conditions de la reprise éventuelle des cours de l'hiver 2012, pistes qui seront soumises à l'Assemblée générale du 14 juin en vue de discussions à venir avec l'employeur dans le cadre du comité des relations de travail.

6. Informations

On signale la tenue d'une réunion des « Profs contre la hausse » demain dans les locaux de l'UQAM.

Le 1^{er} vice-président rappelle que depuis le 31 mai 2012 l'échelle salariale a été majorée de 2 %; il s'agit de la dernière tranche de l'augmentation salariale obtenue dans le cadre de la négociation de la convention collective en 2009.

7. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 15 heures.

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Pierre Lebuis

Annexe

Rectorat et direction de l'UQAM

Lorsque le Comité exécutif a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil syndical (et par conséquent à celui de l'Assemblée générale), le recteur Claude Corbo n'avait pas encore fait part de sa décision de ne pas demander de renouvellement de mandat.

Devant cette annonce, nous nous sommes interrogés sur la pertinence d'établir un bilan de son mandat et nous avons pensé, dans un premier temps, qu'il n'était plus vraiment utile de nous y attarder longuement.

À la réflexion cependant, et du fait que le départ de Claude Corbo ne se fera qu'à la fin du mois de décembre (et qu'il lui reste donc encore plusieurs mois à passer à la tête de l'établissement avec un conflit non résolu), et que lui-même effectue, avec l'annonce de son départ, une sorte de bilan – positif – de ses cinq années, j'ai opté, avec l'assentiment des membres de l'exécutif, pour un rappel de nos divergences profondes avec le fonctionnement du recteur et de la direction de l'UQAM dans son ensemble.

C'est d'ailleurs pourquoi les projets de résolution qui seront soumis tantôt visent le recteur et le vice-recteur à la vie académique.

Mais c'est aussi parce qu'il n'est pas inutile de vous rappeler, à vous, membres du Conseil syndical, tout ce qui nous a opposés et nous oppose à la conception de l'université du recteur, ne serait-ce que parce que votre responsabilité en tant que délégués consiste bien, pour la suite du monde, à rapporter et à expliquer le pourquoi et le comment de nos positions; à convaincre l'ensemble de nos collègues de leur pertinence.

Finalement, c'est aussi parce que cette tentative de synthèse correspond dans les faits au travail effectué par le Comité exécutif ces derniers mois – notre bilan en quelque sorte – et du même coup, le mien, puisque c'est également mon dernier Conseil syndical, la fin de mon propre mandat de cinq ans passés à la présidence du syndicat.

Je rappellerai tout d'abord que si nous n'étions guère enchantés par le retour de Claude Corbo au rectorat de l'UQAM, nous avons décidé à l'époque de ne pas nous y opposer et de ne pas énoncer avec vigueur les réserves qui étaient les nôtres à cette perspective.

Conscients des difficultés et de la complexité de la situation de l'UQAM (la saga de l'îlot Voyageur), il nous est même arrivé d'appuyer son action, tout au moins au tout début de son mandat; en avril 2008 notamment, lorsqu'il a « exigé que le Complexe des sciences soit financé adéquatement par le gouvernement du Québec ». Un appui, par ailleurs, réitéré au mois de septembre.

Ça s'est gâté très vite...

Sans entrer dans une présentation chronologique systématique, je rappellerai deux faits emblématiques, qui se situent avant la grève des professeurs et des maîtres de langues de l'hiver 2009. (Je précise que tous les rappels que j'effectue ont fait l'objet d'une résolution votée par le Conseil syndical ou l'Assemblée générale).

Ainsi, en novembre 2008, la direction décide unilatéralement d'une application générale de l'évaluation en ligne des enseignements, sans consultation aucune du corps professoral. On connaît les résultats de cette décision, toujours catastrophiques, quatre ans plus tard...

Et en décembre 2008, le Conseil d'administration (moins les voix des professeures, professeurs) se soumet à une entente imposée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) comme condition au versement des sommes pourtant déjà annoncées par le gouvernement pour sortir l'UQAM de son pétrin financier.

Le refus de consultation de la communauté et l'attitude de soumission à l'endroit du gouvernement vont fonder l'attitude du recteur et, avec elle, le fonctionnement de la direction tout au long de son mandat...

De la grève que nous avons menée à l'hiver 2009, appuyée par celle des étudiants, on se souviendra qu'il a fallu demander à Claude Corbo de « retirer sa plainte concernant une annonce publiée dans *Le Journal Métro* auprès du procureur de la poursuite afin que tombent les accusations criminelles contre un étudiant ».

Ce que l'on ne sait pas encore, c'est que lorsque le recteur n'est pas content, il va devant les tribunaux. Ce que l'on mesure déjà, c'est la coupure profonde, définitive, du recteur avec sa communauté.

L'Assemblée générale du mois de mai 2009 (le 21) vote un premier blâme au recteur et à son administration pour « son manque de vision, son consentement à une forme de tutelle, son silence pendant le conflit, son instrumentalisation de la grève pour faire avancer le projet des doyens cadres, l'attitude méprisante manifestée envers les professeurs et, plus encore, les maîtres de langues ».

Au risque de paraître mesquin, on soulignera ses remarques publiées à la fin de la grève remerciant, pour le règlement, la ministre, la présidente du Conseil d'administration et lui-même, et passant entièrement sous silence le rôle du SPUQ et la mobilisation des professeures, professeurs, des maîtres de langues et des étudiantes, étudiants.

Là, nous laissons à chacun le soin du commentaire interprétatif que l'on pourrait en faire...

Par la suite, les exemples consternants vont s'accumuler et, avec eux, la nécessité d'une vigilance de tous les instants, accablante, désespérante...

L'absence de consultations contre laquelle nous n'aurons de cesse de nous battre, parfois en vain, parfois avec gain de cause et jusqu'à aujourd'hui, est quasi systématique :

Sur le projet de modernisation du réseau de l'UQ déposé auprès de la ministre (octobre 2009);

Sur l'intégration de la TÉLUQ et la formation à distance;

Sur le choix de vice-rectrices, vice-recteurs reliés à la vie académique (recherche d'abord, soutien académique et vie étudiante ensuite).

D'autres exemples existent encore et qu'il faut bien attribuer à l'ensemble de la direction qui « parle d'une seule voix » dans le respect absolu de la solidarité ministérielle imposée. Ces exemples qui sont légion, il faut de fait conclure qu'ils correspondent à la vision de chacun et de chacune qui dirige l'établissement, à défaut de quoi il faudrait s'interroger sur le pourquoi de tant de soumission...

Nous y reviendrons...

Le recours aux tribunaux, au juridique...

À cet égard, il faut se souvenir de la décision du recteur de mettre fin unilatéralement aux travaux du Comité d'étude sur le statut des doyens, et de déposer une requête auprès de la Commission des relations de travail (avril 2010).

Si à ce moment, le Conseil syndical vote un blâme, l'Assemblée générale, pour sa part, « affirme avoir perdu toute confiance à l'endroit du recteur Claude Corbo, et exige sa démission ».

Plus récemment, bien sûr, dans le cadre de la grève légitime des étudiantes et des étudiants, le recours aux injonctions est la réaction première, immédiate du recteur, pour inciter à la division, avec pour conséquence de placer la communauté dans son ensemble (les étudiantes, les étudiants, les professeures, professeurs, les maîtres de langues et les personnes chargées de cours) dans des situations inacceptables qui menacent l'intégrité physique et psychologique.

Ulcéré, et coup sur coup, le Conseil syndical condamne le recteur pour son appel aux corps policiers sur le campus de l'UQAM, le lieu par essence, pourtant, du débat, du dialogue et de la critique (26 avril 2012) et vote une nouvelle fois un blâme à la direction (16 mai 2012).

Dans les faits, c'est la vision même de l'université qui oppose le recteur à la communauté uqamienne.

Si cette divergence fondamentale éclate au grand jour au mois de mars 2010, avec les « Modifications à l'organisation de l'UQAM » qu'il entreprend, et qui conduisent le Conseil syndical à dénoncer le fait que « dans l'organigramme de la direction, la vie académique n'occupe pas une place prépondérante », elle prend toute son inacceptable mesure avec le gel des postes obtenus de haute lutte par le corps professoral et les étudiants lors de la grève de 2009.

Malgré son indifférence constatée devant la perte de confiance répétée de la communauté à son endroit, le Conseil syndical blâme le recteur encore pour son choix de mutiler la relance académique de l'UQAM et, en conséquence, demande sa démission pour la seconde fois (7 mars 2012).

D'autres parmi nous feront de même : des assemblées départementales, dont la sienne à l'unanimité.

Ainsi s'étend la rupture déjà consommée avec les instances syndicales.

Il reste que ce serait faire injure aux étudiantes et aux étudiants, plus particulièrement à ceux de notre université, à temps partiel pour la plupart d'entre eux, et pour lesquels précisément cet établissement a été fondé il y a 40 ans, que de ne pas relever – et pour la dénoncer – la position de Claude Corbo favorable à la hausse des frais de scolarité.

Elle a pris toutes les formes possibles. Insupportables. Révoltantes.

Au niveau de la procédure, avec dépôt pour fin de non-recevoir au Conseil d'administration de la résolution de la Commission des études pourtant votée à la majorité.

Dans le discours tenu devant les commissaires des instances et notifié dans les procès-verbaux.

Dans les choix de gestion de l'université.

Dans l'unanimité des votes de la CRÉPUQ soutenant la décision du gouvernement, la revendiquant même comme moyen de développement des universités.

Ce tort-là est si grand qu'on en oublierait la gestion déficiente de la migration des systèmes informatiques, la politique des services financiers concernant nos fonds de recherche qui partent de la prémisse du soupçon systématique à notre endroit, le programme supplémentaire de retraite des cadres supérieurs financés à même le budget de fonctionnement, etc.

Nous voulions demander au recteur de ne pas renouveler son mandat; il le fait avant que nous l'ayons énoncé. Tant mieux! Ce qui compte pour l'heure c'est de nous battre pour que celui ou celle qui lui succèdera renverse la vapeur :

Un recteur ou une rectrice qui place haut devant l'académique.

Un recteur ou une rectrice qui épouse le fonctionnement démocratique et collégial de l'UQAM.

Un recteur ou une rectrice capable d'affronter le MELS et le gouvernement quel qu'il soit.

En somme, un recteur ou une rectrice qui fera sien et défendra le Projet-UQAM que nous élaborons à coups de résolutions en Assemblée générale depuis plusieurs mois déjà et dont les grandes lignes seront présentées à l'Assemblée du 14 juin.

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 7 juin 2012)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 4^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 7 mars 2012
3. Procès-verbal de la 5^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 26 avril 2012
4. Procès-verbal de la 6^e réunion du Conseil syndical 2011-2012 tenue le 16 mai 2012
5. SPUQ, projet de résolution : Non-renouvellement du mandat du recteur
6. SPUQ, projet de résolution : Gestion arbitraire de dossiers par le vice-recteur à la Vie académique
7. SPUQ, projet de résolution : Composition du comité de sélection en vue de la désignation de la rectrice, du recteur